**SYNTHE** 

## **ARRETE DU MAIRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## **DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL**

## 5.4 Délégation de fonctions

Le Maire de GRAVELINES,

Vu la loi n°2016-1547 du 18 Novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,

Vu le décret n°2017-270 du 1<sup>er</sup> Mars 2017 relatif à la délégation des fonctions d'officier de l'état civil exercées par le Maire et au lieu de célébrations des mariages,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article **R.2122-10** selon lequel le Maire peut, sous son contrôle et sa responsabilité, déléguer à un ou plusieurs fonctionnaires titulaires de la commune les fonctions qu'il exerce en tant qu'Officier d'Etat Civil,

Considérant que Madame Sandra MILIS BEYEN est fonctionnaire titulaire de la Commune,

## ARRETE:

Article 1er: Délégation de l'ensemble des fonctions d'Officier de l'Etaţ Civil est accordée à Madame

Sandra MILIS BEYEN, fonctionnaire titulaire en application des dispositions de l'article R.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales tel qu'issu du décret du

1er Mars 2017.

Article 2 : Les actes ainsi dressés comporteront les seuls nom et signature du fonctionnaire municipal

délégué.

Article 3: Le présent arrêté sera :

. Inscrit au registre des arrêtés de la Commune ;

. Notifié à l'intéressée ;

. Transmis au Sous-Préfet de Dunkerque ;

. Mis en ligne sur le site internet de la Ville ;

. Transmis au Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dunkerque.

Article 4: Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Je soussigné(e) Sondra Milis Reujen Reconnais avoir reçu ampliation du présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de ce jour.

Notification faite le 16 51 24

[signature]

Fait à GRAVELINES, le 08 Janvier 2024 Pour extrait conforme, Le Maire,



Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 1 6 JAN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 16 JAN. 2024